

## LD9, AERO 10x400 mL

Version: 1.2

Date de révision 26.01.2012

Date d'impression 24.03.2014

### 1. Identification de la substance/ du mélange et de la société/ l'entreprise

#### 1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : LD9, AERO 10x400 mL

#### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange : Révélateur.

Restrictions d'emploi recommandées : Aucun(e) à notre connaissance.

#### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : CHEMETALL  
Carré 92 - Immeuble G2 8 avenue des Louvresses  
92622 Gennevilliers Cedex

Organisation responsable : Traitements de Surface s.a.s.  
Téléphone : +33.(0)1.47.15.38.00  
Téléfax : +33.(0)1.47.37.46.60

Personne à contacter concernant la sécurité produit  
Téléphone : +49(0)6971652832  
Adresse e-mail : msds.de@chemetall.com

#### 1.4 Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence : INRS +33.(0)1.45.42.59.59

### 2. Identification des dangers

#### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

##### Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Aérosols inflammables, Catégorie 1	H222: Aérosol extrêmement inflammable.
Irritation oculaire, Catégorie 2	H319: Provoque une sévère irritation des yeux.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique, Catégorie 3	H336: Peut provoquer somnolence ou vertiges.

##### Classification (67/548/CEE, 1999/45/CE)

Extrêmement inflammable	R12: Extrêmement inflammable.
Irritant	R36: Irritant pour les yeux.
	R67: L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

#### 2.2 Éléments d'étiquetage

**LD9, AERO 10x400 mL**

Version: 1.2

Date de révision 26.01.2012

Date d'impression 24.03.2014

**Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)**

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Danger

Mentions de danger : H222 Aérosol extrêmement inflammable.  
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.  
H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Conseils de prudence : **Prévention:**

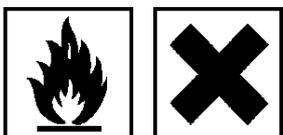
- P210 Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. - Ne pas fumer.
- P261 Éviter de respirer les poussières/ fumées/ gaz/ brouillards/ vapeurs/ aérosols.
- P262 Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements.
- P280 Porter des gants de protection/ un équipement de protection des yeux/ un équipement de protection du visage.
- Intervention:**  
P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
- P308 + P313 EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.
- Élimination:**  
P501 Eliminer le contenu/ le conteneur dans une installation d'élimination des déchets agréée.

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:

- 67-63-0 Propan-2-ol

**Étiquetage selon les Directives CE (1999/45/CE)**

Pictogrammes de danger :



## LD9, AERO 10x400 mL

Version: 1.2

Date de révision 26.01.2012

Date d'impression 24.03.2014

	Extrêmement inflammable	Irritant
Phrase(s) R	: R12 R36 R67	Extrêmement inflammable. Irritant pour les yeux. L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.
Phrase(s) S	: S16  S23 S26  S33  S51	Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer. Ne pas respirer les aérosols. En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Utiliser seulement dans des zones bien ventilées.
Étiquetage exceptionnel pour mélanges spéciaux	: Récipient sous pression. A protéger contre les rayons solaires et à ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C. Ne pas percer ou brûler même après usage. Ne pas vaporiser vers une flamme ou un corps incandescent. Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer. Conserver hors de la portée des enfants.	

### 2.3 Autres dangers

L'information nécessaire est contenue dans cette fiche de données de sécurité.

## 3. Composition/ informations sur les composants

### 3.1 Substances

Identification: LD9, AERO 10x400 mL

### 3.2 Mélanges

Nature chimique : Mélange de solvants organiques.

#### Composants dangereux

Nom Chimique	No.-CAS No.-CE Numéro d'enregistrement	Classification (67/548/CEE)	Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)	Concentration [%]
Propan-2-ol	67-63-0 200-661-7 01-2119457558-	F; R11  Xi; R36	Flam. Liq. 2; H225	>= 25 - < 50

**LD9, AERO 10x400 mL**

Version: 1.2

Date de révision 26.01.2012

Date d'impression 24.03.2014

	25-	R67	Eye Irrit. 2; H319  STOT SE 3; H336	
Propane	74-98-6 200-827-9	F+; R12	Flam. Gas 1; H220  Press. Gas	>= 10 - < 25
Substance VLEP :				
Butane	106-97-8 203-448-7	F+; R12  Nota C	Flam. Gas 1; H220  Press. Gas	>= 25 - < 50

Pour le texte complet des Phrases-R mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.  
Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.  
Pour le texte complet des Notes mentionnées dans cette section, voir chapitre 16.

**4. Premiers secours**

**4.1 Description des premiers secours**

- Conseils généraux : Secouristes: Assurer la protection personnelle.  
S'éloigner de la zone dangereuse.  
Oter immédiatement les vêtements et les chaussures contaminés.
- En cas d'inhalation : Amener la victime à l'air libre.  
Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.
- En cas de contact avec la peau : Laver au savon avec une grande quantité d'eau.  
Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.
- En cas de contact avec les yeux : Laver immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières.  
Consulter un médecin.
- En cas d'ingestion : Se rincer la bouche à l'eau.  
Ne PAS faire vomir.  
Consulter un médecin.

**4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

- Symptômes : Peut provoquer somnolence ou vertiges.

## LD9, AERO 10x400 mL

Version: 1.2

Date de révision 26.01.2012

Date d'impression 24.03.2014

Risques : effets irritants

### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement : Traiter de façon symptomatique.  
Pour le conseil d'un spécialiste, les médecins doivent contacter le centre anti-poison.

## 5. Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>)  
Poudre sèche  
Mousse résistant à l'alcool  
Eau pulvérisée

Moyens d'extinction inappropriés : Jet d'eau à grand débit

### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : Peut dégager des gaz toxiques lors du chauffage ou en cas d'incendie.  
Monoxyde de carbone  
Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>)

### 5.3 Conseils aux pompiers

Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu : En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome.  
Information supplémentaire : Les récipients fermés peuvent être refroidis par eau pulvérisée.

## 6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles : Porter un équipement de protection individuel.

### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement : Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.  
Éviter la pénétration dans le sous-sol.

### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

## LD9, AERO 10x400 mL

Version: 1.2

Date de révision 26.01.2012

Date d'impression 24.03.2014

Méthodes de nettoyage : Assurer une ventilation adéquate.  
Contenir le déversement, absorber avec des matières absorbantes non combustibles, (par ex. sable, terre, terre de diatomée, vermiculite) et transférer dans un conteneur en vue d'une élimination conforme à la réglementation locale / nationale (voir section 13).

### 6.4 Référence à d'autres sections

Voir chapitre 8 et 13

## 7. Manipulation et stockage

### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger : Prévoir un renouvellement d'air et/ou une ventilation suffisante dans les ateliers.  
Ventilation au niveau du sol nécessaire.  
Au poste de travail, garder prêt un flacon pour le rinçage des yeux ou des bains oculaires.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer.  
Éviter l'accumulation de charges électrostatiques.  
Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air.  
Mesures préventives habituelles pour la protection contre l'incendie.

### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Garder les récipients bien fermés dans un endroit sec, frais et bien ventilé.  
Entreposer dans un endroit accessible seulement aux personnes autorisées.

Température de stockage : < 40 °C

### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s) : Révélateur.

## 8. Contrôles de l'exposition/ protection individuelle

### 8.1 Paramètres de contrôle

Composants	No.-CAS	Valeur	Paramètres de contrôle	Mise à jour	Base
------------	---------	--------	------------------------	-------------	------

**LD9, AERO 10x400 mL**

Version: 1.2

Date de révision 26.01.2012

Date d'impression 24.03.2014

Propan-2-ol	67-63-0	VLCT (VLE)	400 ppm 980 mg/m <sup>3</sup>	2005-02-01	FR VLE
Information supplémentaire	: normal: Valeurs limites indicatives				
Butane	106-97-8	VME	800 ppm 1.900 mg/m <sup>3</sup>	2005-02-01	FR VLE
Information supplémentaire	: normal: Valeurs limites indicatives				

**8.2 Contrôles de l'exposition**

**Mesures d'ordre technique**

Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos.  
L'équipement électrique doit être protégé de façon appropriée.  
N'utiliser que de l'équipement antidéflagrant.

**Équipement de protection individuelle**

- Protection respiratoire : En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil de protection respiratoire approprié.  
Type de Filtre recommandé:  
AX-P2
- Protection des mains : Caoutchouc nitrile  
Gants en néoprène  
caoutchouc butyle  
Gants de protection conformes à EN 374.  
Veuillez observer les instructions concernant la perméabilité et le temps de pénétration qui sont fournies par le fournisseur de gants. Prendre également en considération les conditions locales spécifiques dans lesquelles le produit est utilisé, telles que le risque de coupures, d'abrasion et le temps de contact.
- Protection des yeux : Protection des yeux (EN 166)  
Lunettes de sécurité à protection intégrale
- Protection de la peau et du corps : Vêtement de protection résistant aux produits chimiques conforme à la norme DIN EN 13034 (type 6)
- Mesures d'hygiène : Oter immédiatement les vêtements et les chaussures contaminés.  
Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.  
Se laver les mains avant les pauses et immédiatement après manipulation du produit.

## LD9, AERO 10x400 mL

Version: 1.2

Date de révision 26.01.2012

Date d'impression 24.03.2014

Éviter le contact avec la peau et les yeux.  
Ne pas respirer les vapeurs.  
Ne pas respirer les aérosols.

### Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Conseils généraux : Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.  
Éviter la pénétration dans le sous-sol.

## 9. Propriétés physiques et chimiques

### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	: aérosol
Couleur	: gris clair actif substance
Point d'éclair	: 16 °C actif substance -60 °C
Point/intervalle d'ébullition	: Butane/Propane non applicable
Densité	: 0,787 g/cm <sup>3</sup> à 20 °C actif substance
Hydrosolubilité	: soluble actif substance
Viscosité, cinématique	: 1.905 mm <sup>2</sup> /s à 38 °C actif substance

### 9.2 Autres informations

Explosibilité : Des vapeurs peuvent former un mélange explosif avec l'air.

## 10. Stabilité et réactivité

### 10.1 Réactivité

Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

### 10.2 Stabilité chimique

Stable dans des conditions normales.

## LD9, AERO 10x400 mL

Version: 1.2

Date de révision 26.01.2012

Date d'impression 24.03.2014

### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Des vapeurs peuvent former un mélange explosif avec l'air.

### 10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Tenir à l'abri des flammes nues, des surfaces chaudes et des sources d'inflammation.

### 10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : Oxydants forts

### 10.6 Produits de décomposition dangereux

Risque de décomposition. : Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

## 11. Informations toxicologiques

### 11.1 Informations sur les effets toxicologiques

#### Toxicité aiguë

Toxicité aiguë par voie orale  
Propan-2-ol : DL50: 4.570 mg/kg  
Espèce: rat

Toxicité aiguë par inhalation  
Propan-2-ol : CL50: 30 mg/L  
Durée d'exposition: 4 Heure

Toxicité aiguë par voie cutanée  
Propan-2-ol : DL50: 13.400 mg/kg  
Espèce: lapin

#### Corrosion cutanée/irritation cutanée

Irritation de la peau : Peut provoquer une irritation de la peau chez les personnes sensibles.

#### Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Irritation des yeux : Provoque une sévère irritation des yeux.

#### Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Sensibilisation : donnée non disponible

**LD9, AERO 10x400 mL**

Version: 1.2

Date de révision 26.01.2012

Date d'impression 24.03.2014

**12. Informations écologiques**

**12.1 Toxicité**

Études écotoxicologiques relatives au produit ne sont pas disponibles.

Toxicité pour le poisson

Propan-2-ol : CL50: 8.970 mg/L  
Durée d'exposition: 48 Heure  
Espèce: Leuciscus idus(Ide)

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques

Propan-2-ol : CE50: > 1.000 mg/L  
Durée d'exposition: 24 Heure  
Espèce: Daphnie

Toxicité pour les algues

Propan-2-ol : CI50: > 1.000 mg/L  
Durée d'exposition: 72 Heure  
Espèce: Desmodesmus subspicatus (algues vertes)

Toxicité pour les bactéries

Propan-2-ol : CI50: > 100 mg/L  
Espèce: Bactérie

**12.2 Persistance et dégradabilité**

Biodégradabilité : donnée non disponible

**12.3 Potentiel de bioaccumulation**

Bioaccumulation : donnée non disponible

**12.4 Mobilité dans le sol**

Répartition entre les compartiments environnementaux : donnée non disponible

**12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB**

donnée non disponible

## LD9, AERO 10x400 mL

Version: 1.2

Date de révision 26.01.2012

Date d'impression 24.03.2014

### 12.6 Autres effets néfastes

Information écologique supplémentaire : pollue faiblement l'eau  
Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.  
Éviter la pénétration dans le sous-sol.

## 13. Considérations relatives à l'élimination

### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit : Eliminer conformément aux réglementations locales.  
Emballages contaminés : Eliminer comme produit non utilisé.  
Code des déchets : Le code de déchet doit être attribué par l'utilisateur, si possible en accord avec les autorités responsables pour l'élimination des déchets.

## 14. Informations relatives au transport

### ADR

Numéro ONU : 1950  
Nom d'expédition des Nations unies : AÉROSOLSButane, Propane  
Classe(s) de danger pour le transport : 2  
Code de classification : 5F  
Instruction d'emballage (LQ) : LQ2  
Étiquettes : 2.1  
Code de restriction en tunnels : (D),  
Dangereux pour l'environnement : non

### IATA

Numéro ONU : 1950  
Description des marchandises : AEROSOLS,FLAMMABLE Butane, Propane  
Classe : 2.1  
Étiquettes : 2.1

Instructions de conditionnement (avion cargo) : 203

### IATA\_C

Dangereux pour l'environnement : non

**LD9, AERO 10x400 mL**

Version: 1.2

Date de révision 26.01.2012

Date d'impression 24.03.2014

**IATA\_P**

Dangereux pour l'environnement : non

**IMDG**

Numéro ONU : 1950  
Description des marchandises : AEROSOLS Butane, Propane  
Classe : 2.1  
Étiquettes : 2.1  
No EMS Numéro 1 : F-D  
No EMS Numéro 2 : S-U  
Polluant marin : non

**RID**

Numéro ONU : 1950  
Description des marchandises : AÉROSOLS Butane , Propane  
Classe(s) de danger pour le transport : 2  
Code de classification : 5F  
Numéro d'identification du danger : 23  
Étiquettes : 2.1  
Instruction d' emballage (LQ) : LQ2  
Dangereux pour l'environnement : non

**15. Informations réglementaires**

**15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

Classe de contamination de l'eau (Allemagne) : WGK 1 pollue faiblement l'eau  
VVVWS A4

Maladies Professionnelles (R-463-3, France) : Tableaux 84: Affections engendrées par les solvants organiques liquides à usage professionnel (indiqués dans le tableau).  
: Tableaux 25: Effets sur la santé dans l'activité professionnelle, dus à l'inhalation de poussières minérales comprenant de la silice cristalline (quartz, cristobalite, tridymite), des silicates cristallins (kaolin, talc) du graphite ou du charbon.  
: Tableaux 44: Affections consécutives à l'inhalation de poussières minérales ou de fumées, contenant des particules de fer ou d'oxyde de fer.

## LD9, AERO 10x400 mL

Version: 1.2

Date de révision 26.01.2012

Date d'impression 24.03.2014

- Autres réglementations :
- Le produit est classé et étiqueté conformément aux directives de la CEE ou aux lois du pays concerné. Les mises-en-oeuvre régionales ou nationales du SGH peuvent ne pas intégrer toutes les classes de risque ni toutes les catégories.
  - Classification / Etiquetage selon la Directive 2008/47/CE.

### 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une Evaluation du Risque Chimique n'est pas exigée pour cette substance.

## 16. Autres informations

### Texte intégral des phrases R mentionnées sous les Chapitres 2 et 3

- |     |  |
|-----|--|
| R11 | Facilement inflammable.  |
| R12 | Extrêmement inflammable.                                       |
| R36 | Irritant pour les yeux.  |
| R67 | L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges. |

### Texte complet des Phrases-H citées dans les sections 2 et 3.

- |      |  |
|------|--|
| H220 | Gaz extrêmement inflammable.             |
| H222 | Aérosol extrêmement inflammable.         |
| H225 | Liquide et vapeurs très inflammables.    |
| H319 | Provoque une sévère irritation des yeux. |
| H336 | Peut provoquer somnolence ou vertiges.   |

### Texte complet des Notes citées au chapitre 3

- |        |   |
|--------|---|
| Nota C | Certaines substances organiques peuvent être commercialisées soit sous une forme isomérique bien définie, soit sous forme de mélange de plusieurs isomères. Dans l'annexe I, il est parfois fait usage d'une dénomination générale du type: "xylénol". Dans ce cas, le fabricant ou toute autre personne qui met une telle substance sur le marché doit spécifier sur l'étiquette s'il s'agit: a) d'un isomère bien défini ou b) d'un mélange d'isomères. Exemple: a) 2,4-diméthylphénol b) xylénol (mélange d'isomères). |
|--------|---|

### Information supplémentaire

Les informations données ont été établies sur la base de nos connaissances et de nos expériences à la date de publication de ce document et sont valables pour le produit dans son état de livraison. Les propriétés du produit ne sont pas garanties. La distribution de cette fiche de données de sécurité ne libère pas le destinataire de ses propres responsabilités à suivre la réglementation appropriée concernant ce produit.